Collection FM

Cote - 10.922

+ montrouser pièces non comptées -

84 pages

1.

Historique

—·—

De 1703 à la Révolution, dans l'ancienne poste, avoir la Franchise, c'était bénéficier du droit de recevoir les lettres sans en payer le port. Le droit à CONTRE-SEING était plus étendu ; il autorisait ceux qui en étaient investis, à envoyer et à recevoir leurs correspondances franches de toutes taxes, tant pour eux-mêmes que pour leurs destinataires.

Je semble que la première notion de "Franchise Militaire" se trouve dans l'ordonnance du Cardonal FLEURY (Ministre de Louis XV) du 12 MARS 1731 qui a trait à la franchise des commandants de province : "... quant aux correp-pondances émanant de l'intérieur de leur commandement, elles devront leur être remise franches de port. Il en sera de même des lettres adressées par les commandants à l'intérieur de leur commandement."

Un arrêt du 4 Novembre 1739 exige que la lettre soit revêtue du CONTRE-SEING personnel du titulaire de la franchise

La loi du 3 Septembre 1792 précise à l'Article III : "... le CONTRE-SEING se fera par griffe portant dénomination du genre de service pour lequel il est fait. Nul fonctionnaire public ne pourra contresigner de son nom à la main ..." et à l'Article IV : "Les griffes à l'usage de CONTRE-SEING seront fournies par la direction des Postes."

Par arrêté du 27 PRAIRIAL AN 8 (17 JUIN 1800) Les Consuls de la République arrêtèrent ce qui suit :

"ART. I. Les Consuls de la République jouiront seuls indéfiniment de la Franchise et du CONTRE-SEING.

ART. II .... les Generaux en chefs et ordonnateurs de chaque Armée ....
Jouiront de la franchise indéfinie pour toutes les lettres et paquets qui leur seront adressés ....

Art. VIII .... Etat des fonctionnaires à l'égard desquels le CONTRE-SEING operera la FRANCHISE :
1° Tous les fonctionnaires denommés aux Articles II et III ...." »

VERIFICATION de FRANCHISE : dès 1786 apparaissent des paraphes de vérification des franchises - en noir - apposés au recto des lettres, au moyen d'un cachet métallique (Auparavant ces paraphes assez compliqués étaient manuscrits), en JUIN 1789, ils deviennent Rouge

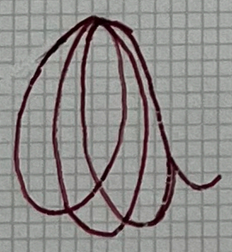

Dès dernières utilisations de ces griffes semblent être
PLUVIOSE AN 6 (Janvier/Fevier 1798) - lettre du Ministère de la Marine et des Colonies
MESSIDOR AN 6 (Juin/Juillet 1798) - lettre du Ministère de la Police Générale

Les timbres de Franchise Militaire ont été créés pour permettre l'application de la loi du 29 Décembre 1900 (suite à l'amendement COUTANT qui, le 20 décembre 1900, créé le Timbre Militaire). Cette loi, accorde la Franchise postale pour deux lettres simples par Mois, aux :
"sous officiers et soldats en activité de service dans l'armée de terre, l'armee coloniale et l'armee de mer." Ces timbres devaient être apposés par les corps des vaguemestres qui ne devaient en coller qu'un sur chaque lettre.

LA BOURSE DU TIMBRE. PARIS

5. Timbre utilisé de JUIN 1901 à MARS 1903

Surcharge inversée
M.F suite à décalage

surcharge décalée
avec moitiée du M.

Surcharge
renversée

Millésime 1901

Millésime 1902

Courrier de FORT de FRANCE (MARTINIQUE)
du 4 MARS 1903

Courrier de CHAMBERY du 4-3-1903, au verso cachet d'arrivée
du 5 MARS 1903

Courrier de MOURMELON LE GRAND du 10 AOUT 1901
au verso cachet d'arrivée du 11 AOUT 1901

Courrier de STMIHIEL du 23 AOUT 1901
au verso cachet d'arrivée du 24 AOUT 1901

Courrier de LANGRES du 3 AOUT 1901, au verso
cachet d'arrivée à St BOURÇAIN le 5 AOUT 1901

Courrier de SETIF du 13 AOUT 1901, au verso
Cachet d'arrivée à RECEY SUR OURCE le 18 AOUT 1901

Timbre utilisé d'AVRIL 1903 à JUIN 1904

point supplémentaire
au début avant le F.

Millésime 1903.

Courrier en provenance de TANANARIVE
(Madagascar) au verso cachet d'arrivée à PARIS 25 AOUT 1904

729-

Courrier de SAÏDA du 19 AVRIL 1904, au verso
cachet d'arrivée à AMBARES le 24 AVRIL 1904

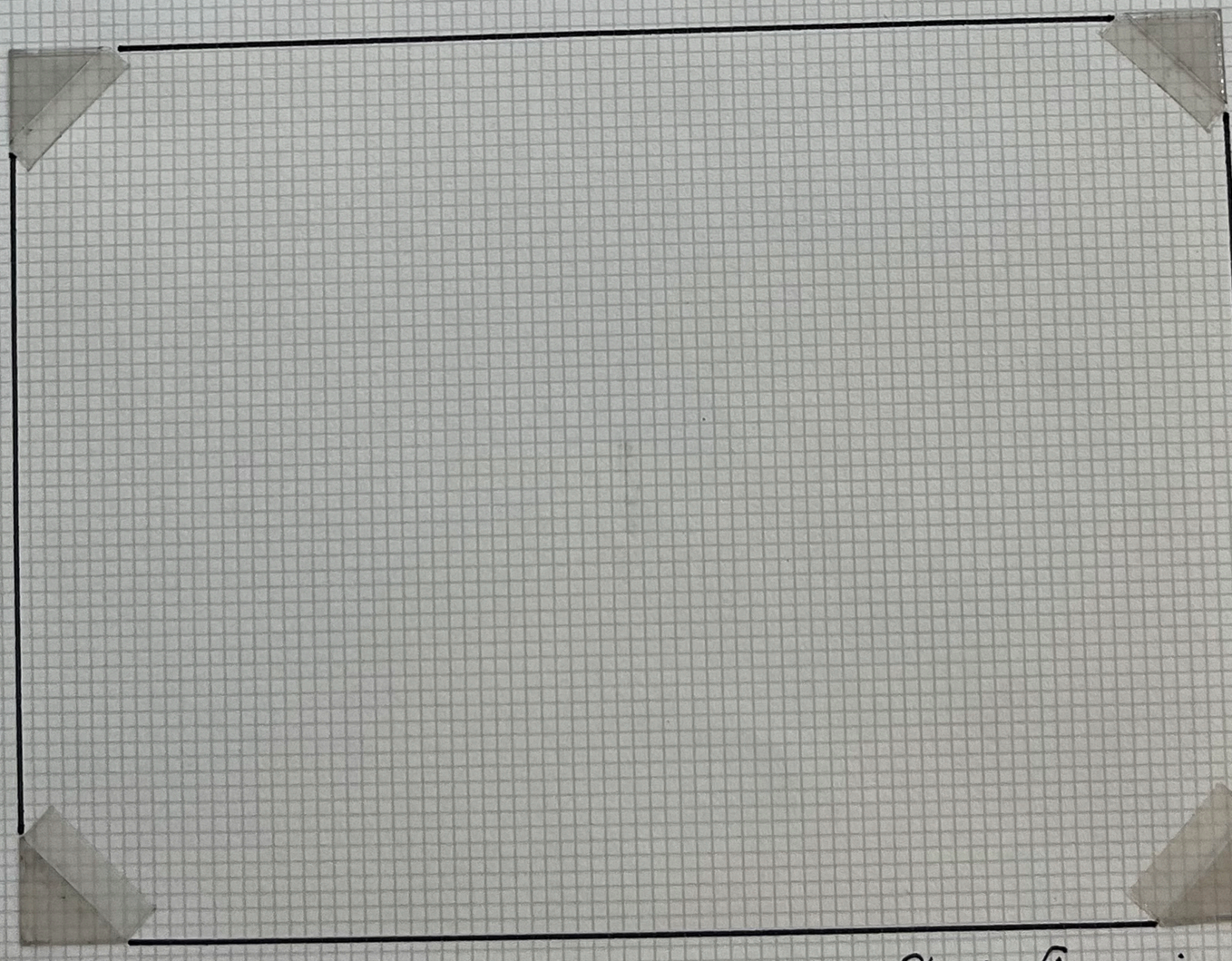

Courrier du Bureau de TIEN-TSIN, Poste Français
en CHINE du 4 MAI 1904 par Voie SIBERIE, au verso
cachet d'arrivée à PARIS le 31 MAI 1904.

Courrier de SAÏGON du 15 FEVRIER 1905

Courrier de TANANARIVE du 15 MARS 1906

Timbre utilisé de JUILLET 1904 à JUIN 1906

-.-

Sans point après le M.
(Case 11)

Surcharge décalée avec
1 point avant le F au bord

F cassé
(Case 144)

Millésime 1904

Millésime 1905

Sans point après le M

sur Courrier de HAÏPHONG (TONKIN) du 30 NOV 1908

F cassé

sur Courrier de CONSTANTINE du 23 JUIN 1906

Courrier d'une localité du TONKIN du 17-5-1907

Courrier du Corps d'occupation de CRETE de SEPT. 1904

Courrier du 31 Janvier 1907 arrivé le 1er FEVRIER 1907

Courrier du 30 MAI 1907

Surcharge décalée

Courrier d'ANGERS du 8 MAI 1905
au verso cachet d'arrivée du 10 MAI 1905

Avec bandelette Millésime 5

Utilisation très tardive 22 JUILLET 1915
soit 9 ans après la date normale
d'utilisation.

Timbre utilisé de JUILLET 1906 à JUILLET 1907

Bloc de 10

Sans point après le M
(Case 11)

↖ F Case
(Case 144)

M rapproché

Surcharge déplacée

Millésime 1905

Millésime 1906

LA BOURSE DU TIMBRE. PARIS

2345-

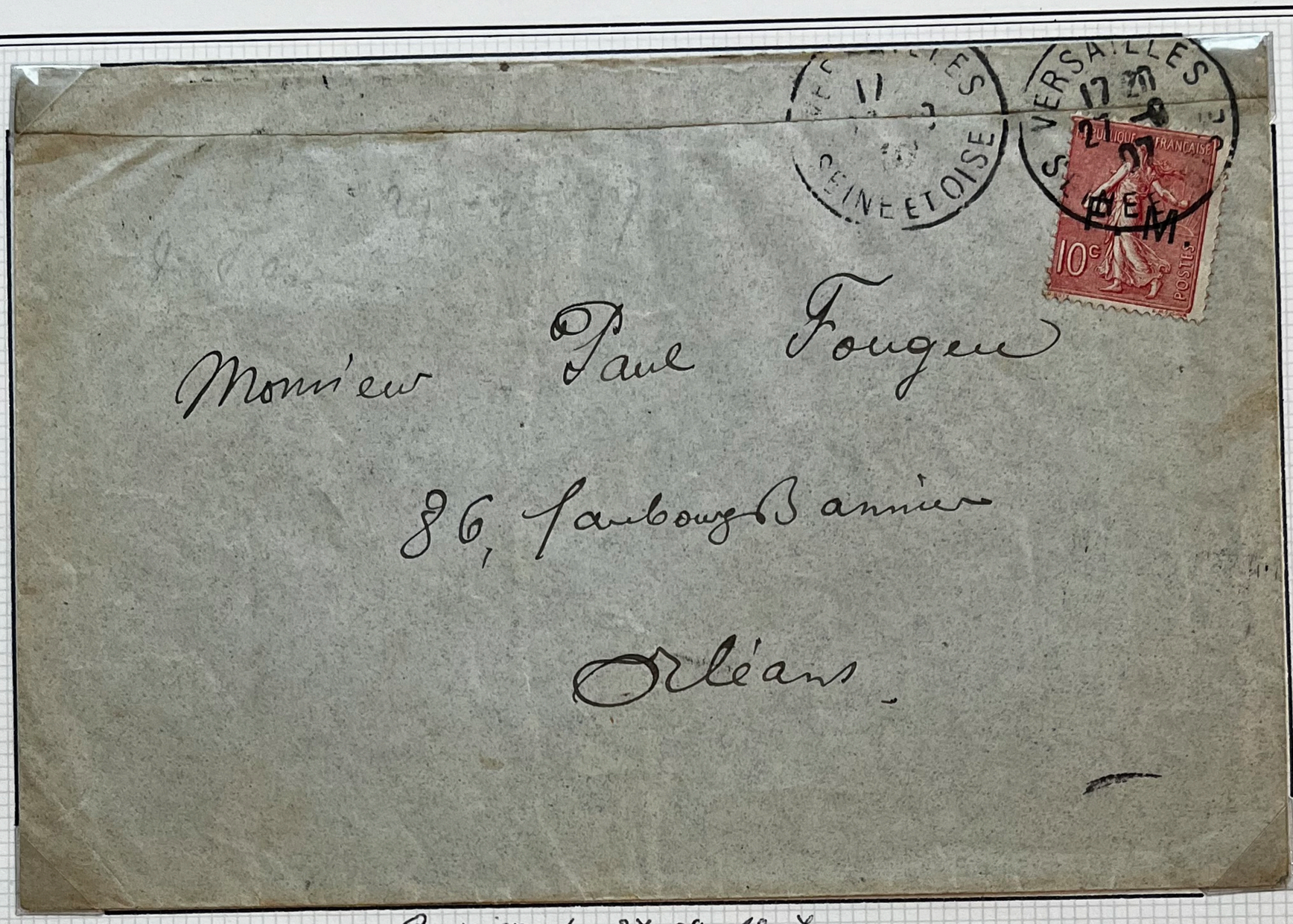

Courrier du 27-09-1907

Courrier de Février 1908 en provenance de CONSTANTINE

Courrier de LA PECHERIE - RESIDENCE DE TUNIS - du 13 OCTOBRE 1909

Courrier de TANANARIVE du 18 JANVIER 1911

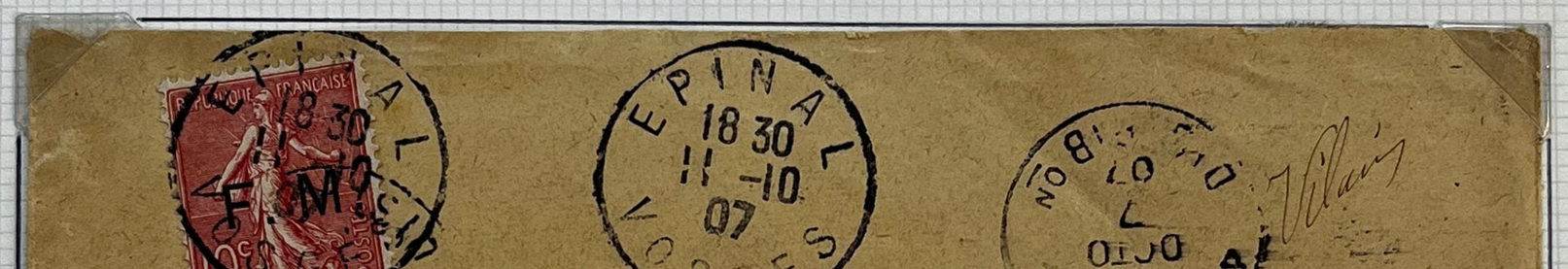

Courrier d'EPINAL du 11 OCTOBRE 1907
arrivée à PARIS le 12 OCTOBRE 1907

Timbre utilisé de AOUT 1907 à JUIN 1929

Surcharge renversée

double surcharge

sur timbre imprimé recto-verso

Surcharge inversée M.F.

Surcharge décalée avec point avant le F. au début

F case
(Case 144)

Sur timbre du milieu en bas ; deux points après le F.

grosse lune sur timbre du milieu en bas

Sur timbre du centre : deux points après le M.

Sur timbre du centre : dernier jambage du M maigre.

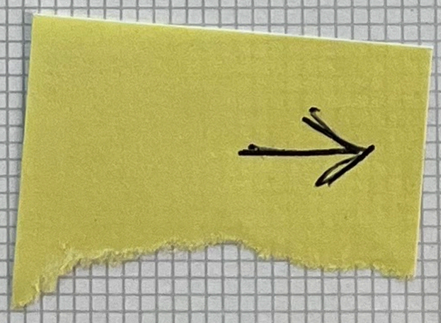

Oblitération Hexagonale pour Annulation en Imprimerie des feuilles défectueuses ici peut être couleur rosé ?

Millésimes

1907

1908

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1/3 de feuille inférieur du tirage de 1913 (tiré en feuilles de 150)

LA BOURSE DU TIMBRE. PARIS

220-

1/3 de Feuille inferieur de tirage de 1915 -

LA BOURSE DU TIMBRE. PARIS

220-

Courrier du 29 AOUT 1907 (mois de mise en service)

Utilisation par la Gendarmerie Nationale en date du 29 MAI 1922.

Courrier de St MIHIEL du 7 MAI 1912

Mademoiselle Baunalé Marie-Louise
(Contamine S/Arve)
France
(Haute-Savoie)

Courrier de CONSTANTINE du 27 FEVRIER 1924

LA BOURSE DU TIMBRE. PARIS

Courrier de LA ROCHELLE du 14 FEVRIER 1911

Courrier de ST DENIS du 11 FEVRIER 1914

Timbre utilisé de JUILLET 1929 à MAI 1933

1er tirage - 24-11-1928
(cylindre Z+I)
surcharge légère - M rapproché
à la case 100

simple trace de
point après le M

2ème tirage - 26-3-1931
(cylindre AX+A)
surcharge épaisse - M rapproché
à la case 100

Case 97
sans point
après M

Case 98
point avant
et après F.

Case 100
M
rapproché

M rapproché sur lettre

Courrier du 3 Août 1930 à noter dans l'angle en haut à droite le cachet "ARSENAUX"

Surcharge oblitérée sur Courrier du 7 MAI 1933 avec Oblitération "DAGUIN"

Courrier de BAN-ME-THUOT (ANNAM) du 7 SEPTEMBRE 1937

Courrier de MAJUNGA (MADAGASCAR)

Courrier de TARASCON du 15 JUIN 1930

Timbre utilisé de JUIN 1933 à OCTOBRE 1937

-·-

A. La surcharge est appliquée à plat sur les feuilles de timbres au type I du 14.4.1933 au 15.5.1933

1er tirage du 18.4.1933
(cylindre V+V)

sans point après le M tenant à normal

1er tirage écrasé du 22-4-1933
(cylindre V+V)

Courrier en provenance du CROISEUR FOCH par Hydravion Catapulté le 24 MAI 1934. au verso cachet de LORIENT du même jour pour la prise en charge à terre du courrier par les postes terrestres

Courrier de l'école POLYTECHNIQUE du 29 MAI 1934

Courrier du 24 JUILLET 1934

B - La surcharge est appliquée par rotative sur les feuilles de timbres au type I du 17.5.1934 au 16.4.1935

2ème tirage du 12.11.1934
(cylindre BE+BF)

surcharge fine

surcharge déplacée

3ème tirage du 16.4.1935 - dernier -
(cylindre BQ+BR)

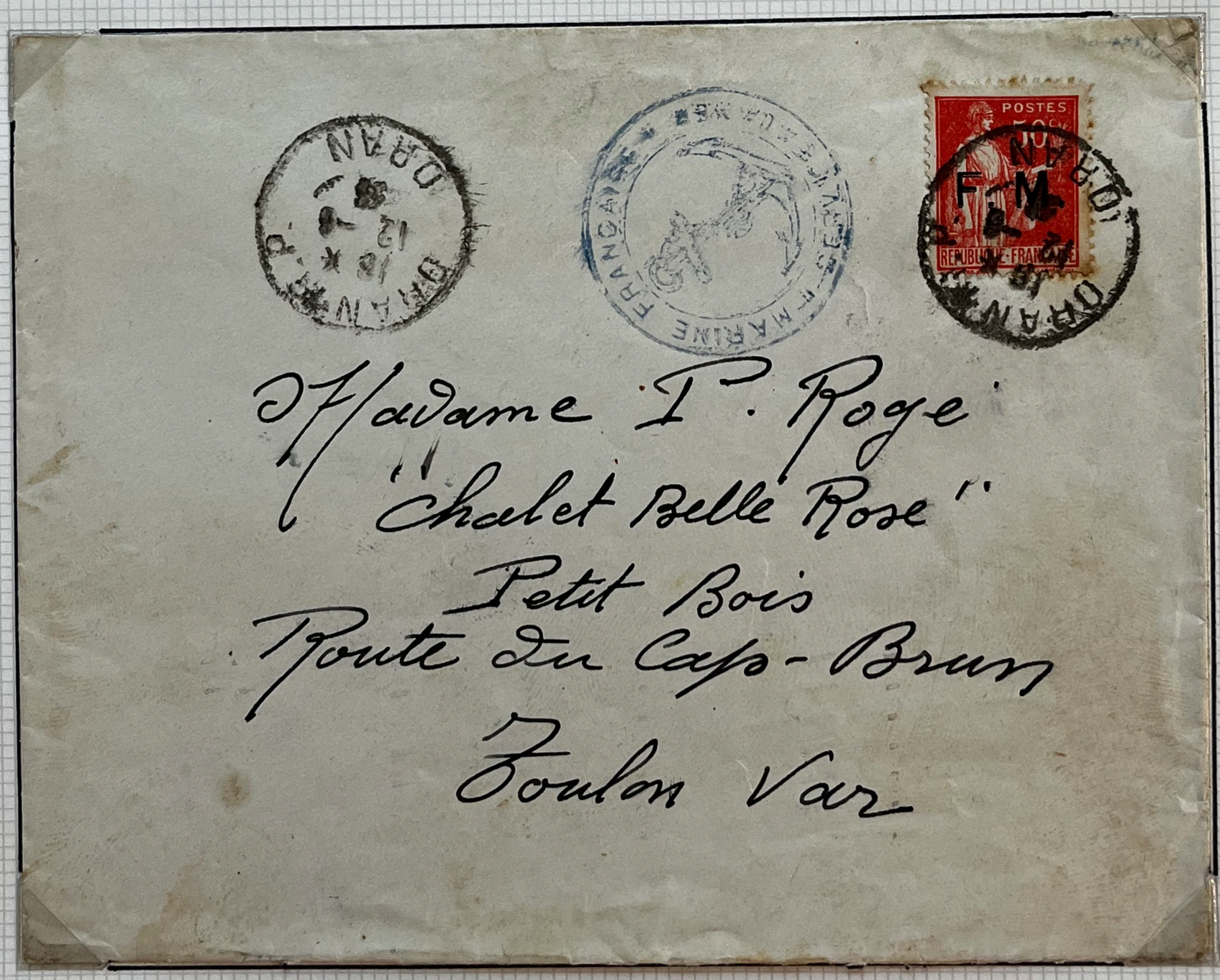

Courrier en provenance d'ORAN du 12 JUIN 1936 - Tampon Bleu Marine Française - Service à la Mer. au verso cachet d'arrivée à TOULON du 14 JUIN 1936

MARINE FRANÇAISE - Service à la mer - Courrier de LORIENT du 25 NOV. 1936

Courrier d'AJACCIO du 31 JUILLET 1937

C - La surcharge est appliquée par rotative sur les feuilles de timbres au type III du 17.8.1935 au 16.4.1937.

2ème tirage du 19.8.1935
(Cylindre BU+BV)

2ème tirage du 26-9-1936
(Cylindre CV+CW)

2ème tirage du 16-4-1937 - dernier.
(Cylindre DT+DV)

Sans point après le M.

Point avant le F

Sans point après le F

Deux points après le F

Sur timbre du haut petit point après le M et trait au long du M

Lune sous le F

Sur timbre du bas M cassé
sur 2ème Tirage du 22-5-1936
(cylindre CN+CO)

480-

Du point après le M il ne subsiste qu'un petit trait sur ce courrier du 16-12-1937

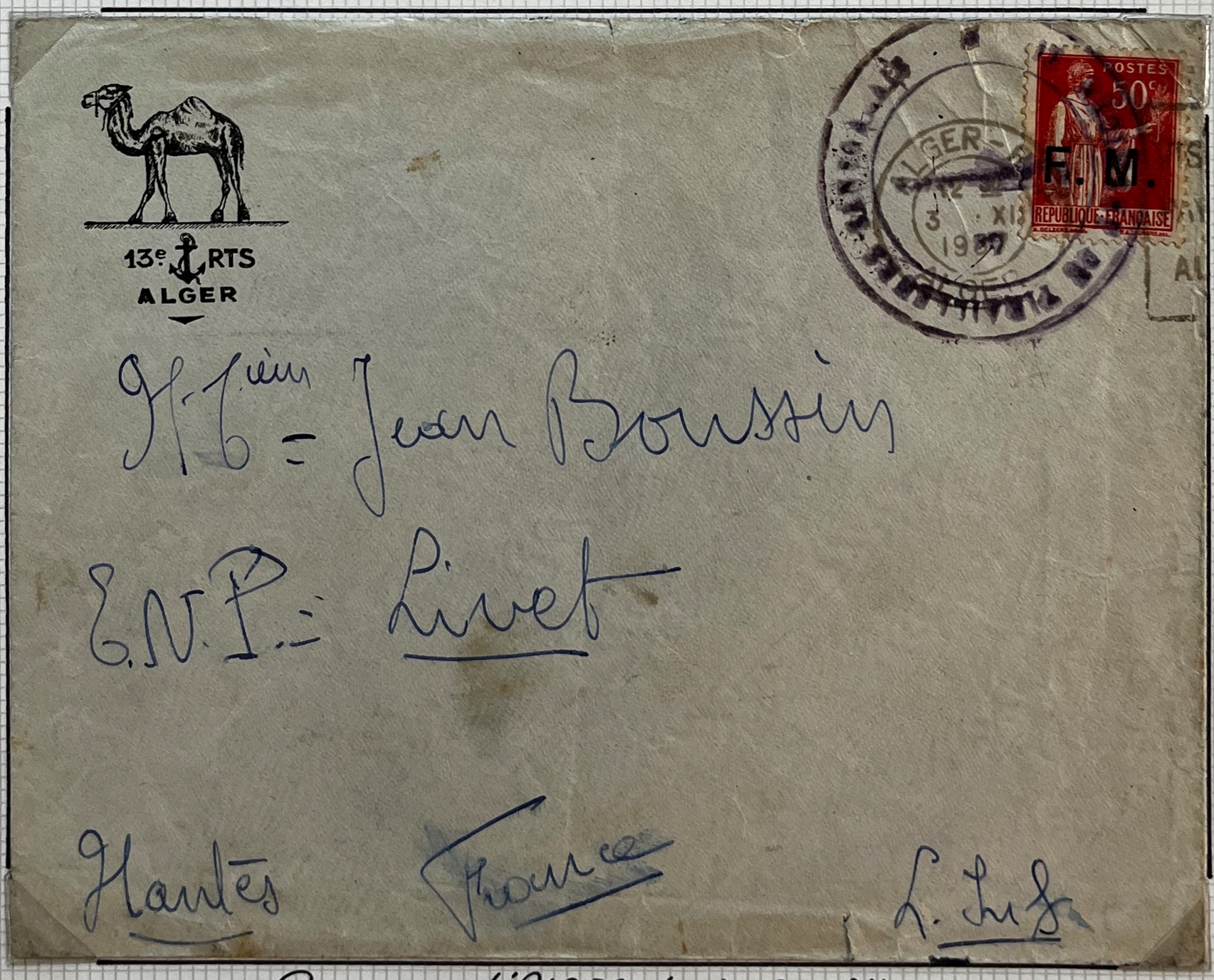

Courrier d'ALGER du 3-12-1937

Courrier de la Gendarmerie Nationale d'ORAN du 9 MARS 1937

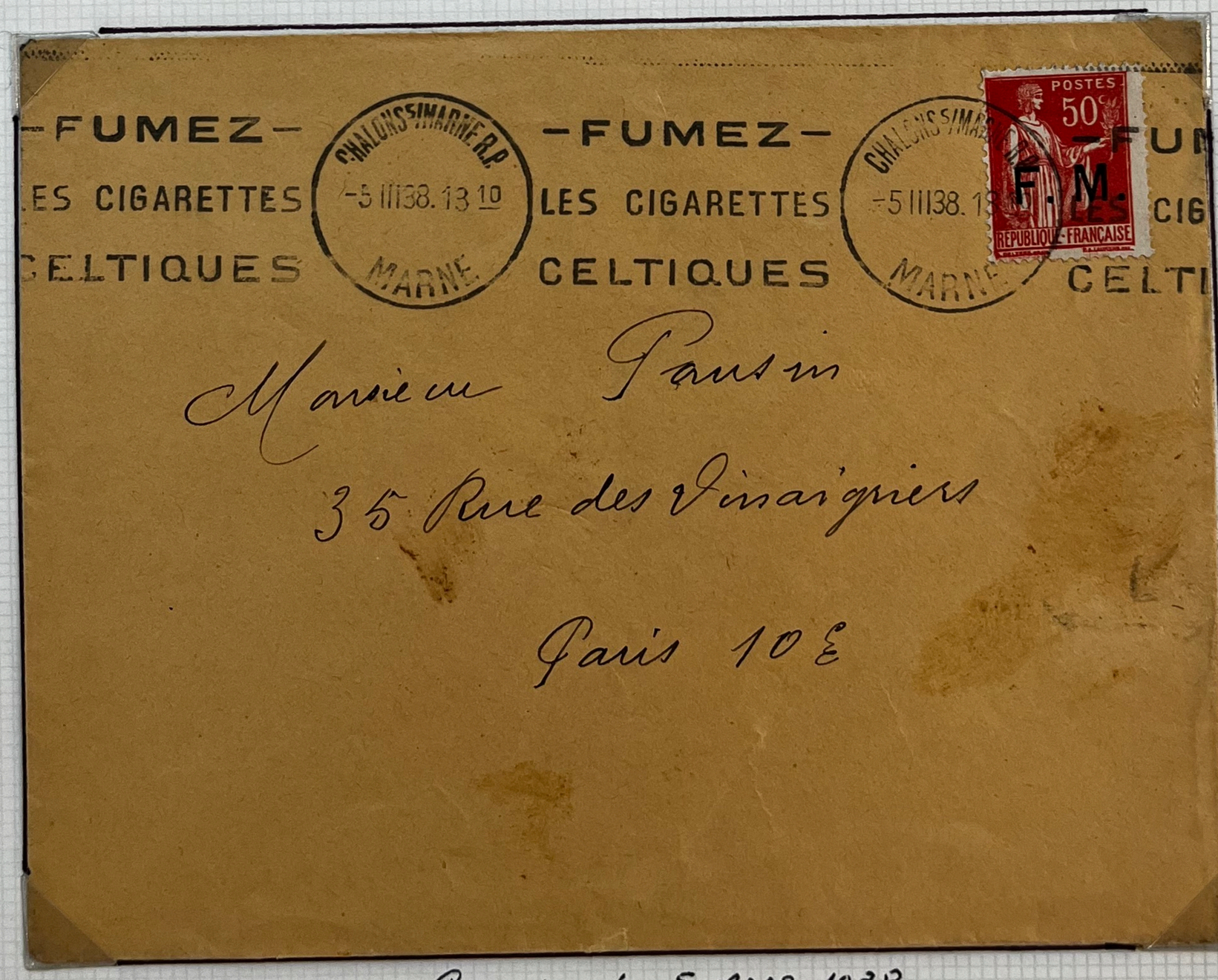

Courrier du 5 MARS 1938

Timbre utilisé de NOVEMBRE 1937 à JUIN 1939

Pas de point après le M sur le timbre de droite

Surcharge défectueuse sur le timbre de droite M caché

Pas de point après le M sur le timbre du milieu en haut et deux points après le M sur le timbre en haut à droite. Sur ceux du bas les surcharges sont défectueuses

Surcharge Normale

La République, sur le timbre de droite est amputée de la main tenant le rameau d'olivier.

Surcharge floue

3ème tirage du 8-10-1937
(cylindre G+H)

1er tirage du 11.7.1938
(cylindre AE+AF)

La surcharge sur des feuilles de 1936 est une erreur mais ceci nous permet d'assister à l'évolution d'une variété: dans le timbre situé en haut et à droite de chaque bloc.

- sur celui du 11.7.1936 on constate la présence d'une barre sous le c : 65 c̲ ←
- sur celui du 12.7.1936 donc le lendemain celle-ci s'est déplacée à droite du c : 65 c̲ ←

Surcharge défectueuse sur Courrier du 3-10-1938 du Camp d'Avord (Cher)

Courrier du 8 Juin 1939 avec visa du vaguemestre.

Courrier de VILLEURBANNE du 4 DECEMBRE 1938

Courrier de TUNIS du 6 NOVEMBRE 1939

Courrier de CONSTANTINE du 8 JUILLET 1939

Courrier du Camp d'OBERROEDERN à HOFEN (Bas Rhin) du 10-7-1939

774

16e REGION

Intendance Militaire
de Perpignan

PERPIGNAN, le 12 JUILLET 1939

L'Intendant Militaire de 3ème Classe PLANES

à Monsieur le Général cdt ledispositif de Sécurité des Pyrénées à PERPIGNAN .

J'ai l'honneur de vous confirmer que la demande de timbres de franchise militaire adressée par mes soins le 7 juin n'a pas encore reçu satisfaction de la part du service central de l'Administration des P.T.T. à Paris .

Toutefois, ce service a fait connaître le 10 courant à la Direction de l'Intendance que les besoins des corps de troupe stationnés dans les Pyrénées-Orientales seraient satisfaits par priorité dans un délai de trois jours environ .

En conséquence, ces timbres ne tarderont pas à me parvenir ; ils seront immédiatement repartis entre les bataillons de disponibles .

Pour l'Intendant Militaire
PO/Le Capitaine d'adm. suppléant :
Signé : BASTIAT

COPIE CONFORME adressée pour information à M. le Général Cdt les Camps de Miliciens .

16e REGION

COMMANDEMENT DES
BATAILLONS DE DISPONIBLES
DES CAMPS

3ème Section

IBIO/3

COPIE CONFORME notifiée, à MM. les Cdts des bataillons de disponibles des :

121e RI - 137e RI - 41e RI - 1e RIC - 13e RI - 24e RI -

PERPIGNAN, le 12 JUILLET 1939

Le Lt-Colonel RUBC , cdt les bataillons de disponibles des Camps :

27e REGIMENT D'INFANTERIE
EL
13.7.39
774

CAMP DE PRISONNIERS DE LA
Le Général Commandant

L'Intendance connu elle aussi des problèmes d'approvisionnement en timbre poste comme en témoigne la lettre ci-contre du 12 JUILLET 1939 rappelant une demande de Timbres de Franchise Militaire faite le 7 JUIN 1939 et pas encore satisfaite.

Ainsi pendant une période de 2 mois environ en JUIN et JUILLET 1939 les Bataillons de la 16ème Région Militaire ont eu leur approvisionnement perturbé.

Certaines initiatives ont donc été prises tel cet affranchissement effectué le 23 JUIN 1939 avec la moitié d'un timbre F.M pour économiser et faire durer la réserve de Timbres de ce Régiment

16e REGION

Intendance Militaire
de Perpignan

PERPIGNAN, le 12 JUILLET 1939

TTH

L'Intendant Militaire de 2ème Classe PLANES

à Monsieur le Général cdt ledispositif de Sécurité des Pyrénées à PERPIGNAN.

J'ai l'honneur de vous confirmer que la demande de timbres de franchise militaire adressée par mes soins le 7 juin n'a pas encore reçu satisfaction de la part du service central de l'Administration des P.T.T. à Paris.

Toutefois, ce service a fait connaître le 10 courant à la Direction de l'Intendance que les besoins des corps de troupe stationnés dans les Pyrénées-Orientales seraient satisfaits par priorité dans un délai de trois jours environ.

En conséquence, ces timbres ne tarderont pas à me parvenir ; ils seront immédiatement répartis entre les bataillons de disponibles.

Pour l'Intendant Militaire
PO/Le Capitaine d'adm. suppléant :
Signé : BASTIAT

COPIE CONFORME adressée pour information à M. le Général Cdt les Camps de Miliciens.

16e REGION

COMMANDEMENT DES BATAILLONS DE DISPONIBLES DES CAMPS

3ème Section

I810/3

COPIE CONFORME notifiée, à MM. les Cdts des bataillons de disponibles des :

121e RI - 137e RI - 41e RI - 1e RIC - 13e RI - 24e RI -

PERPIGNAN, le 12 JUILLET 1939

Le Lt-Colonel RUBC, cdt les bataillons de disponibles des Camps :

24e REGIMENT D'INFANTERIE
13 1 39
774

CAMP DE MILICIENS DE LA
Le Général Commandant

LA BOURSE DU TIMBRE. PARIS